

FORMATION INITIALE EXAMEN UNIQUE D'ASCT

DES INFLEXIONS, OUI MAIS...

L'HISTORIQUE

Le projet initial de la direction sur la formation initiale se présentait en 2 parties :

- Une première phase sur des « fondamentaux » un peu soft du métier d'ASCT.
- Une deuxième partie qui se décomposait en 9 modules par produit (TGV, ID TGV et ID night, TEOZ, Lunéa, VFE inter, TER, Intercités, Transilien, Autres).



Un examen par produit sanctionnait la formation.

Pour la CGT, un tel schéma niait l'idée même du métier unique et spécialisait le stagiaire, dès la formation initiale, sans lui donner en aucune sorte une connaissance globale de la SNCF et de la complémentarité entre les différentes offres de voyages (un voyageur commençant son voyage avec un TER n'aurait pas pu être renseigné par l'ASCT sur la suite de son parcours en grande ligne).

Il permettait aussi aux directions d'établissement de choisir leurs agents pour les affecter à tel ou tel produit sans garantir à chacun un parcours professionnel harmonieux, en les cantonnant dans une activité voire même un produit.

Cette conception aberrante de notre métier, la CGT avec les autres fédérations syndicales, l'ont rejetée dans le cadre de la DCI unitaire d'octobre 2008.

1ÈRE ETAPE APRES LA DCI NATIONALE

Le groupe de travail sur la formation initiale du 15 septembre 2009 devait décliner l'engagement de la DDT de maintenir un examen unique d'ASCT.

Lors de cette réunion, la Direction fait une nouvelle proposition qui scinde l'examen en 2 parties. Une 1ère partie à l'issue d'une formation transverse et la 2ème partie concluant une formation par produit.

Hors de question pour la CGT d'accepter ce nouveau dispositif qui maintenait toujours une orientation par produit dès la formation initiale.

2ÈME ETAPE : LES REVENDICATIONS CGT

Rejointe par les autres fédérations UNSA et CFDT, SUD-Rail ayant choisi de ne pas siéger à la réunion du 15 septembre 2009, la CGT a fait de nouvelles propositions reposant sur notre conception du métier unique :

- Etoffer la formation transverse par l'ajout de modules spécifiques à chaque activité et non pas sur un seul produit.
- Programmer la formation terrain en double avec un CBORM sur l'ensemble des activités voyageurs.
- Dispenser la formation sécurité afin de garantir un Certificat d'Autorisation de Fonction d'agent d'accompagnement unique sur tout le réseau SNCF, y compris pour les ASCT affectés en Transilien.
- Positionner l'examen d'ASCT à l'issue de cette formation.
- Après l'examen, renforcer la formation transverse par un module de formation à la prise du 1er poste en TER ou Transilien.
- Mettre en place des modules de formation d'activité intégrant tous les produits afin d'accompagner et garantir à tous les ASCT tout au long de leur carrière un véritable parcours professionnel reposant sur l'expérience.

La Direction s'engage à reprendre le dossier de la formation initiale et de l'examen d'ASCT en intégrant les propositions des organisations syndicales.

Elle concède que l'idée d'un examen portant sur l'ensemble des activités, en retenant le principe d'une complémentarité entre les activités, est gage d'une meilleure qualité de service.

Elle retient sur cette base le positionnement d'un seul examen d'accès au métier d'ASCT après une formation plus transverse et retire son projet d'examen par produit.

La DDT acte le principe d'une mise en place de modules de formation complémentaires permettant de favoriser et d'accompagner les ASCT dans leur parcours professionnel.

CONCLUSION

Un nouveau groupe de travail se tiendra **le 08 octobre 2009.**

La CGT ne se contentera pas d'un simple recul de la direction sur la formation initiale et l'examen d'ASCT car, même s'il revêt un caractère important pour maintenir l'unicité du métier, ce dossier doit s'intégrer dans une organisation de la production transverse au sein d'ECT multi-activité.

Nous avons enfoncé un coin avec le maintien d'ECT régionaux multi-activité, mais la Direction n'abandonne pas dans sa volonté de généraliser les UO d'activité et projette également de réorganiser les CPST et l'encadrement par activité.

La CGT ne laissera pas éclater l'entreprise publique avec ses métiers de cheminots et appelle les ASCT à poursuivre et à intensifier les mobilisations dans les établissements afin d'élever le rapport de force pour une action de masse tous services et de haut niveau d'ici la fin mois d'octobre.

Montreuil le 18 septembre 2009